



Service de soutien interuniversitaire
en reconnaissance des acquis et
des compétences

LEXIQUE DE LA RAC À L'UNIVERSITÉ DU BCI

LEXIQUE DE LA RAC À L'UNIVERSITÉ DU BCI

Introduction

Le lexique contenu dans ces pages est un outil qui cherche à normaliser le cadre lexical propre à la documentation spécialisée du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), destiné aux personnes intervenantes en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ou à toute personne désirant s'informer sur la démarche de RAC à l'université au Québec.

Bien que ce cadre lexical s'appuie sur des définitions universelles et communes, la terminologie utilisée dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs de RAC dans les établissements universitaires québécois peut varier considérablement en fonction de leurs pratiques respectives ou des particularités des programmes d'études visés.

Ainsi, ce lexique pourrait être adapté selon le contexte particulier de chaque établissement universitaire qui souhaite l'utiliser en tout ou en partie.

TERME

DÉFINITION

ACCUEIL

Étape de la démarche de RAC qui permet à la personne candidate d'obtenir les informations nécessaires sur la démarche afin d'en estimer la pertinence et la faisabilité.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Se réfère à ce qu'une personne sait, comprend et est capable de réaliser à un moment précis de son parcours d'apprentissage.

La notion d'acquis d'apprentissage met l'accent sur ce qui résulte d'un processus d'apprentissage plutôt que sur le contexte ou l'expérience ayant mené à l'apprentissage.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE PRÉSUMÉ

Repose sur la présomption que la personne candidate pourrait être en mesure de démontrer qu'elle possède des acquis d'apprentissages correspondant à ceux visés par le référentiel d'un cours ou d'un programme d'études.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE VISÉ

Décrit ce qu'une personne devrait avoir appris à l'issue d'une activité, d'un cours ou d'un programme d'études. Il traduit ce qu'elle devrait savoir, comprendre et être capable de faire et de démontrer à l'issue d'un processus d'apprentissage (cours, parcours de formation).

ACQUIS D'APPRENTISSAGE EXTRASCOLAIRE

Acquis d'apprentissages réalisé en dehors du cadre scolaire, notamment en milieu de travail, en milieu de vie ou en situation d'autodidaxie. Ils sont réalisés en contexte informel ou non formel.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE EXPÉRIENTIEL

Voir acquis d'apprentissage extrascolaire.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SCOLAIRE

Acquis provenant d'un apprentissage réalisé dans le cadre d'une activité, d'un cours ou d'un programme d'étude sous la responsabilité d'un établissement d'enseignement reconnu par le Gouvernement du Québec, ou les autorités compétentes de l'État, menant à des crédits ou autres formes de sanction. Ces apprentissages sont réalisés en contexte formel.

TERME

DÉFINITION

ADMISSION SUR LA BASE DE L'EXPÉRIENCE

Critères d'admission qui reposent, entre autres, sur les années d'expérience de travail pertinente de la personne candidate.

ANALYSE DE RECEVABILITÉ EN RAC

Étape de la démarche de RAC qui, lorsqu'elle est offerte, permet à la personne candidate d'identifier la pertinence ou le potentiel de reconnaissance de ses acquis d'apprentissage en fonction des preuves disponibles ou de sa capacité présumée de faire la démonstration de ses acquis.

APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

L'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société.

BILAN DE LA DÉMARCHE

Étape de la démarche de RAC qui consiste à rendre une décision de l'établissement à l'égard du résultat de l'évaluation de la mise en preuve. Le cas échéant, elle propose des modalités d'optimisation du parcours de la personne candidate, dans le cadre de son programme d'études, selon la décision rendue.

COMPÉTENCE

Savoir-agir fondé sur la mobilisation et l'utilisation efficaces d'un ensemble de ressources (MEQ, 2006).

CONTEXTE D'APPRENTISSAGE FORMEL

Contexte où l'apprentissage a lieu dans un établissement d'enseignement, tel que les collèges, les universités ou les centres de formation professionnelle. Il est caractérisé par une structure et une organisation précise, avec des objectifs pédagogiques prédéfinis et validés par l'obtention de crédits, de diplômes ou de certificats officiels.

CONTEXTE D'APPRENTISSAGE INFORMEL

Contexte où l'apprentissage a lieu en dehors des cadres institutionnels, et découle de diverses activités qui ne mènent pas à la délivrance de diplômes ou de certifications officielles.

TERME

DÉFINITION

CONTEXTE D'APPRENTISSAGE NON FORMEL

Contexte où l'apprentissage a lieu en dehors des établissements d'enseignement formels, mais qui est intégré dans des activités planifiées et structurées qui ne mènent pas à la délivrance de diplômes ou de certifications officielles.

CRITÈRE D'ÉVALUATION

Qualité ou norme qui sert à porter un jugement sur les acquis d'apprentissage démontrés, mis en correspondance avec ceux visés par un référentiel de cours ou de programme.

DÉMARCHE DE RAC

Ensemble d'étapes entreprises par une personne candidate afin de compléter son projet de RAC.

DISPOSITIF DE RAC

Ensemble organisé de mesures, de règles, d'outils et de ressources mises en place par un établissement permettant de soutenir le processus de RAC.

ENTRETIEN DE VALIDATION

Action particulière du processus de RAC, qui consiste à s'entretenir avec la personne candidate pour valider des éléments de preuve (documents) ou d'explicitier davantage des acquis d'apprentissage mis en preuve.

ÉVALUATION DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Étape de la démarche de RAC qui consiste à évaluer les acquis d'apprentissages mis en preuve par la personne candidate. Elle permettra à la personne évaluatrice d'émettre un avis sur l'atteinte des exigences (critères, indicateurs, seuils, etc.) du cours ou du programme d'études.

TERME

DÉFINITION

FORMATION D'APPOINT

Apprentissages à compléter pour combler l'écart identifié (dans le cadre d'une reconnaissance partielle) entre les acquis d'apprentissages démontrés par une personne candidate et ceux visés par le référentiel d'un cours ou d'un programme d'études.

MISE EN PREUVE DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Étape de la démarche de RAC qui, selon les modalités proposées par l'établissement, permet à la personne candidate de faire la démonstration de ses acquis d'apprentissage correspondant à ceux visés par le référentiel du programme d'étude.

OPTIMISATION DE PARCOURS

Action d'adapter le parcours universitaire d'une personne candidate à l'intérieur de son programme d'études, par octroi de crédits ou autres, en fonction des acquis d'apprentissage reconnus par l'établissement.

PERSONNE CANDIDATE

Personne qui fait appel aux services de RAC d'un établissement à des fins d'admission ou d'optimisation de parcours dans un programme d'études.

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE RAC

Ensemble de principes, d'orientations ou de normes opérationnelles, définis par un établissement, afin de structurer, soutenir, et développer les pratiques de RAC (Politique, charte, règlement ou autres.).

PROCESSUS DE RAC

Ensemble d'actions par lesquelles s'opérationnalise une étape donnée de la démarche de RAC.

TERME

DÉFINITION

RAC AUX FINS D'ADMISSION

Démarche par laquelle une personne candidate peut faire la démonstration qu'elle possède les acquis d'apprentissage nécessaires pour être admise dans un programme d'études.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Démarche qui permet à une personne d'obtenir une reconnaissance officielle de ses acquis d'apprentissage lorsqu'ils correspondent à ceux visés par le référentiel d'un programme d'études.

RECONNAISSANCE PARTIELLE DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE VISÉS

Possibilité, lors de l'évaluation, de reconnaître une partie seulement des acquis d'apprentissage visés. Elle peut mener à une formation d'appoint.

RÉFÉRENTIEL DE PROGRAMME

Description des acquis d'apprentissage visés par un programme d'étude.

PERSONNE ACCOMPAGNATRICE

Personne responsable de l'accompagnement de la personne candidate dans le cadre de sa démarche de RAC.

PERSONNE ÉVALUATRICE

Personne spécialiste de contenu responsable de l'évaluation des acquis d'apprentissage en contexte de RAC.

PERSONNE CONSEILLÈRE EN RAC

Personne-ressource responsable de la coordination ou de l'encadrement des intervenants à toutes les étapes de la démarche de RAC.



Adapté en partie de :

- Legendre, R. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*. Québec.
- CEDEFOP (2011). *Glossaire : La qualité dans l'enseignement et la formation*.
- CEDEFOP: *Defining, writing and applying learning outcomes* | CEDEFOP (europa.eu).
- Ministère de l'Éducation du Québec (2004). *Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement secondaire, premier cycle*. Québec : *gouvernement du Québec*.
- *Glossaire québécois de l'éducation des adultes et de la formation continue* [rédaction, Denis Lebel], Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), 2004.
- *Glossaire de l'éducation et formation des adultes* | Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF).
- Conseil supérieur de l'éducation, 2000. *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*.
- U. Laval ; *ressources en pédagogie universitaire. Ressources en pédagogie universitaire* | Bibliothèque | U. Laval.
- Université du Québec. GRAC.
- UNESCO (2019). *Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur*.
- Office québécois de la langue française (1998). *Grand dictionnaire terminologique*. URL : *objectif d'apprentissage* | GDT (gouv.qc.ca).
- Le Boterf (1998), cité dans J-P. Cuq, 2003) : *le référentiel de compétences a [...] une double fonction de guide [...] de l'apprentissage, mais aussi de système de repérage au moment de l'évaluation de l'acquisition des compétences visées*.